RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

JUSTEPH
Société par actions simplifiée
au capital de 2 005 464 euros
Siège social : [redacted]
418 958 542 RCS COUTANCES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
DU 2 MARS 2026

Monsieur Daniel MARTIN,
demeurant [redacted]

agissant en qualité de Président de la société JUSTEPH sus-désignée,

A pris les décisions suivantes :

Suite au décès de Madame Colette MARTIN née HUREL survenu à [redacted] en date du 6 septembre 2025, laquelle exerçait les fonctions de Directrice générale de la société, le Président, statuant dans le cadre de l'article 19 des statuts, décide qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente décision pour remplir toutes formalités légales consécutives.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Daniel MARTIN

[redacted]